

Décision n° 05-0642
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 5 juillet 2005
abrogeant
l'attribution de ressources en numérotation à
la société Infinity Consultant Holding Limited
(numéros de la forme 08 72 00 MC DU)

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu le décret n° 2005-605 du 27 mai 2005 modifiant la deuxième partie (Décrets en Conseil d'État) du code des postes et des communications électroniques ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Infinity Consultant Holding Limited (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 04-3179 en date du 14 décembre 2004) ;

Vu la décision n° 98-75 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 3 février 1998 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation modifiée ;

Vu la décision n° 05-0151 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 15 février 2005 dédiant les numéros de la forme 08 72 PQ MC DU et 08 75 PQ MC DU pour être utilisés comme numéros non géographiques portables sur le territoire métropolitain ;

Vu la décision n° 05-0191 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 1^{er} mars 2005 attribuant des ressources en numérotation à la société Infinity Consultant Holding Limited ;

Vu le courrier de la société Infinity Consultant Holding Limited reçu le 27 mai 2005 ;

Après en avoir délibéré le 5 juillet 2005 ;

Décide :

Article 1er - La décision n° 05-0191 en date du 1^{er} mars 2005 attribuant les numéros de la forme 08 72 00 MC DU à la société Infinity Consultant Holding Limited (Cardiff N° 5261496) susvisée est abrogée.

Article 2 - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Infinity Consultant Holding Limited.

Fait à Paris, le 5 juillet 2005

Le Président

Paul Champsaur